

# LA MARÉE MONTANTE

## DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 22 N°5—DÉCEMBRE 2021



**DECO SURFACES**



→ Portes & Fenêtres  
→ Matériaux de construction  
→ Poêles & Foyers  
→ Service de décoration  
→ Couvre-planchers  
→ Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)  
Tél.: (418) 492-2347

*Construction*  
*Yves Gosselin*



418 492-3492

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

9, route Lauzier  
Kamouraska

Spécialiste en rénovation de maison

## Mot du maire

### Après le 7 novembre

La frénésie de la campagne électorale est maintenant retombée et je porte un regard lucide sur le résultat. Avec un taux de participation de 72 %, on peut dire que les élections municipales ont suscité un engouement. Mon porte-à-porte m'aura permis de rencontrer des gens intéressés à la vie communautaire et porteurs d'idée et de solutions pour notre communauté.

Le 7 novembre dernier, vous avez réélu un conseiller et élu 2 nouveaux conseillers et une nouvelle mairesse. Vous m'avez donné votre confiance et je vous en suis reconnaissante. Avec l'élection par acclamation de 2 conseillers, le conseil s'est renouvelé, porteur de nouvelles idées, d'une nouvelle vision et d'un vent de changement.

Avec la démocratie, il y a aussi des perdants. J'ai une pensée pour eux. Tournons la page et, ensemble regardons vers l'avant.

Si notre municipalité est ce qu'elle est, c'est grâce au travail des Maires et des Conseillers qui m'ont précédé. Je reconnais votre travail et vos réalisations. Je prends maintenant la relève, avec beaucoup d'humilité. Comme vous, je ferai de mon mieux. Je ne ferai pas toujours l'unanimité... D'ailleurs, on ne peut plaire à tous. Mais, sachez que mes décisions seront prises dans l'intérêt de notre communauté.

Mes priorités seront toujours la vie communautaire et les citoyens. Vous serez consultés, écoutés. Je vais travailler pour vous et avec vous. Je serai une élue ancrée dans la réalité d'aujourd'hui et l'environnement sera au cœur de nos décisions, car tous les gestes comptent.

La mise à jour de la politique familiale, du plan de développement et du PIA comme l'adoption d'une politique pour les aînés et d'une politique culturelle seront des leviers pour la prise de décisions éclairées qui guideront nos actions futures.

Kamouraska doit se développer au même titre que les autres municipalités. Je favoriserai toujours un développement harmonieux de notre communauté dans le respect de nos valeurs.

Anik Corminboeuf



LA MARÉE MONTANTE  
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter:

Développement de Kamouraska  
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0  
418 492-6523 poste 223  
cynthia.bernier@kamouraska.ca

**Horaire bureau municipal** : lundi au jeudi de 8h30 à 15h30 et vendredi de 8h30 à 12h30

Prochaine parution:  
Février 2022

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

**L'équipe du journal:**

Montage : Marie-Pier Fournier  
Révision linguistique: Mychelle Lévesque  
Photo page couverture : Claire Michaud

## Message de la Directrice générale adjointe et agente de développement



La période des Fêtes a une signification différente pour chacun d'être nous. Pour certains, c'est la période des festivités en famille et entre amis, mais, pour d'autres il s'agit d'un moment d'une période de solitude et parfois plus difficile. J'aimerais donc prendre quelques instants pour inviter tous les citoyennes et citoyens à prendre le temps de profiter de cette période pour un sourire à un voisin, un étranger et si vous le pouvez, donner de votre temps à une personne seule.

Sur une note plus festive, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de travail pour tous les efforts déployés durant cette année folle.

En 2021, nous avons une fois de plus démontré que Kamouraska savait se démarquer des autres municipalités, autant aux Fleurons du Québec, que sur la « map » touristique, qu'avec notre camp de jour.

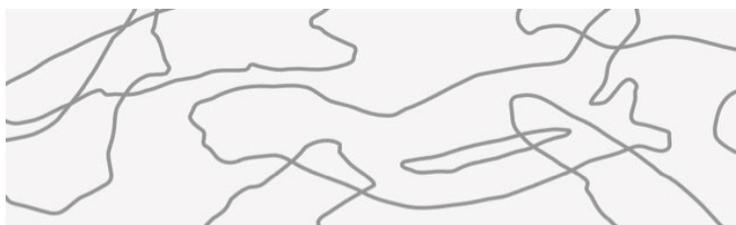
Merci à M. Gilles A. Michaud, maire sortant, et à l'équipe de conseillers qui nous ont fait confiance et épaulés tout au long de l'année. Grâce à ceux-ci, nous avons réussi à faire beaucoup avec peu.

Merci à vous, citoyennes et citoyens de Kamouraska. Vous êtes le souffle de la municipalité et grâce à vous, nous avons des tonnes d'idées pour les années à venir.

De Joyeuses Fêtes à tous et que 2022 soit remplie de pleins de petits bonheurs pour chacun d'entre vous!

**Cynthia Bernier**

**Directrice générale adjointe**



**le fil bleu**  
MÉTIERS D'ART · KAMOURASKA  
lefilbleu.ca · 418.308.0646



### MARCHÉ GOURMAND

Pour le quotidien  
ou les grandes occasions!

JEUDI - DIMANCHE  
11H - 18H

Entrées · Plats · Sucrieries  
charcuteries maison · fromages · bières · vins · café · produits locaux

[www.cote-est.ca](http://www.cote-est.ca)

## Socio-communautaire



**OFFICE D'HABITATION  
DU KAMOURASKA EST**

Téléphone : 418 492-2877  
Télécopieur : 418 492-2904

Logements à louer à l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dans les municipalités de St-Pascal, Kamouraska, Mont-Carmel, St-Philippe-de-Néri et St-Alexandre-de-Kamouraska.

Pour être admissible au programme HLM, les personnes intéressées devront avoir déclaré des revenus de 21 000 \$ maximum pour l'année 2020 et le locataire principal devra avoir un minimum de 50 ans.

Pour plus d'informations, contactez le 418-492-2877 et nous vous ferons parvenir la liste des documents nécessaires pour faire une demande officielle.



### INVITATION PREMIÈRE CAUSERIE/questions et préoccupations

**Salle communautaire/Samedi le 15 janvier à 13 h 30**

Vous êtes invités/es à une première causerie qui sera l'occasion d'échanger et de répondre à vos questions et à vos préoccupations.

Le thème est général afin que nous puissions proposer quelques idées et quelques pistes de solutions. Et, peut-être le sujet de la prochaine causerie? Soyez assuré/es que votre opinion compte et que si vous souhaitez une municipalité à votre image, votre participation est de mise.

Vous pouvez aussi m'envoyer par courriel vos questions et j'aurai peut-être déjà quelques éléments de réponses pour le 15 janvier. Au plaisir de vous rencontrer et de discuter avec vous, Anik.

En cas de mauvais temps, la causerie est reportée au 22 janvier, 13 h 30. [mairie@kamouraska.ca](mailto:mairie@kamouraska.ca)

Passeport vaccinal obligatoire et respect des mesures en vigueur au moment de la rencontre. Suivez-nous sur Facebook afin de rester informés de tout changement.



**Desjardins**  
Caisse Centre-Est-  
du-Kamouraska

**BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT  
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION**

**EXCAVATION**  
**Robert Dionne & Fils**

**418 492-5863**

**6, route de Kamouraska  
Kamouraska (Québec) G0L 1M0**



**Les lundis femmes actives- MARCHÉ entre femmes départ à 13 h 30 à 14 h 30**

Départ du Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska au 710, rue Taché à Saint-Pascal

**Les mardis & mercredis midi – DINER CAUSERIE**

au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska au 710, rue Taché à Saint-Pascal

*Apportez votre lunch !*

**Les vendredis TRICOT-LIBRE-**

de 13 h 30 à 15 h 30 au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska au 710, rue Taché à Saint-Pascal

Des femmes artisanes de tous âges se réunissent tous les vendredis en après-midi pour tricoter ensemble. Trucs et astuces sont partagés.

Chacune apporte son expérience, sa laine et ses broches ! Bienvenue à toutes.

**PARTY DE NOËL DES FEMMES**

**BIENVENUE À TOUTES LES FEMMES DU KAMOURASKA !**

Le jeudi 9 décembre de 11 h à 15 h

Centre communautaire Robert Côté

470 Rue Notre Dame, à Saint-Pascal

Brunch de Noël, activités et surprises

Contribution volontaire—RSVP au 418-492-1449



**Prenez note que le CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DU KAMOURASKA sera fermé pour la période des fêtes du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.**

Pour toute urgence

SOS violence conjugale : 1-800-363-9010

Urgence sociale : 811 option 2

L'autre-Toit du KRTB : 418-854-7160

***Toute l'équipe du Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska vous souhaite de Joyeuses fêtes !!***

Pour plus d'informations communiquez avec nous au 418-492-1449 ou consultez notre site internet :

[www.lapasserelledukamouraska.org](http://www.lapasserelledukamouraska.org)



Sébastien Massé  
propriétaire  
Cell. : 418 551-1213  
info@kamouraska.carrxpert.com

[www.carrxpert.com](http://www.carrxpert.com)

216, rue Rochette  
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0  
Tél. : 418 308-1001 • Fax : 418 308-1002



**Alimentation Gabriel Landry inc.**

501, avenue Patry, Saint-Pascal

**418 492-1034**



## NOURRIR NOTRE FOI - FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE POUR TOUTES ET TOUS

Le monde change et il est parfois très difficile de s'y retrouver. Nous avons peu d'occasion pour réfléchir sur notre relation avec lui et approfondir notre foi. Celle-ci représente une attitude précieuse pour nous guider, mais encore faut-il l'éclairer !

Nous avons tenté de profiter de la pandémie pour repenser notre façon de proposer la foi. Nous nous sommes demandé : « **Comment rendre Jésus et la foi désirables ?** » Voici les principales propositions auxquelles nous sommes arrivés.

D'abord, l'approfondissement de la foi sera offert, non seulement aux enfants et leurs parents, mais à toute personne qui a un désir sincère de suivre Jésus et de vivre selon son Esprit. C'est pourquoi, dès cet automne, nous souhaitons offrir des ateliers intergénérationnels de réflexion croyante. Toutes et tous, peu importe votre âge, vous y êtes invité(e)s et même attendu.e.s ! Bienvenue !

Aussi, nous souhaitons offrir ces ateliers de foi par secteurs, c'est-à-dire pour un groupe de communautés. En vérité, nous n'avons plus les ressources humaines et monétaires (exemple : pour chauffer les églises) permettant d'offrir la formation chrétienne dans toutes les paroisses. Mais nous croyons, puisque nous nous déplaçons assez facilement vers des centres pour faire les commissions ainsi que pour différents rendez-vous ou rencontres sociales, qu'il est aussi possible de le faire pour approfondir notre foi. Nous vous invitons donc à nous suivre et à venir rejoindre le groupe des croyants en ces occasions.

Finalement, « l'obtention » des sacrements ne sera plus le but à atteindre au terme d'un parcours catéchétique. Concrètement, les personnes qui souhaiteront vivre un sacrement de l'initiation chrétienne (communion, pardon ou confirmation) pourront en faire la demande en respectant l'âge minimum requis et, après un discernement et une préparation immédiate, elles seront invitées à le célébrer selon les dates et endroits prévus. Il va sans dire que tous seront les bienvenus à la formation chrétienne quand ils le désireront.

Voici, en gros, les orientations retenues pour la vie de notre Église face à l'approfondissement de la foi de chacun d'entre nous. Encore une fois, il faut insister, cette formation est offerte, à toute personne, peu importe son âge, soucieuse de vivre et d'approfondir sa foi chrétienne en ce monde. Être chrétien.ne, ce n'est pas nominalement « être baptisé.e – confirmé.e » ; c'est surtout vivre avec le Seigneur Jésus en ce monde et continuer sa mission de faire advenir le Royaume de justice et de paix.

Pour plus d'information :

<https://www.unitecentre.com/formation-%C3%A0-vie-chr%C3%A9tienne>

<https://www.facebook.com/Unit%C3%A9-missionnaire-du-Centre-352705445166277>

Nadia Pelchat ([kanawima@hotmail.com](mailto:kanawima@hotmail.com)) - Marielle Gamache ([marielle\\_gamache@videotron.ca](mailto:marielle_gamache@videotron.ca)) Yeisson Cortès (418-856-2896 poste 222) - Christian Bourgault (418-856-2896 poste 229)

MALLETTE

SENCRL

Société de comptables  
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA  
Carolyne Thériault, CPA, CA  
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau  
Saint-Pascal (Québec)  
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515  
télec. : 418 492-9640

[www.mallete.ca](http://www.mallete.ca)





### Offre de paniers de Noël !

Le Comité d'entraide de Kamouraska vous donne l'opportunité de découvrir le contenu d'un panier de Noël que vous soyez seul, en couple ou en famille.

Chaque année la période de l'Avent permet aux gens de « donner au suivant » en s'impliquant dans ce mouvement à leur façon par le don de denrées alimentaires ou par des dons en argent pour compléter les paniers. De nouveau, cette année, les membres du Comité d'entraide de Kamouraska sont enthousiastes à l'idée de participer à cet élan de partage en distribuant les denrées amassées et les dons sous la forme de « panier de Noël ».

**Inscrivez-vous dès que possible au presbytère au 418-492-2140 ou à Francis Voyer au 418 492 1804 afin d'en recevoir un; pas besoin de vous justifier, seulement votre nom et numéro de téléphone. Vous êtes les bienvenus(es).**

À cause des restrictions sanitaires en vigueur, il n'y aura pas de repas pour les personnes seules de Kamouraska encore cette année. Par contre, les membres du comité iront leur porter des souhaits d'occasion, accompagnés d'un petit cadeau, en les avisant à l'avance de leur venue.

Le Comité d'entraide de Kamouraska



## Message du Service intermunicipal de sécurité incendie



### Écocentre

Pour vous débarrasser de vos résidus de jardin, feuilles mortes et branchages, optez pour la solution écologique de les apporter aux dépôts des écocentres du Kamouraska. Située au 236, avenue du Parc à Saint-Pascal, l'écocentre de Saint-Pascal fermera le 20 novembre pour leur saison 2021. Les citoyens peuvent aller déposer leurs branches ou autres encombrants les mercredis, vendredis et samedis, de 8 h à 16 h. Le site est également ouvert les jeudis de 10 h à 18 h jusqu'au 30 septembre et de 8 h à 16 h, pour les jeudis restants à partir du 7 octobre.

### Avertisseur de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être fatal quand on l'inhale. Ce gaz ne se voit pas et ne se sent pas. Le CO empêche le sang de transporter l'oxygène. C'est un gaz toxique qui peut être mortel.

Comme le monoxyde de carbone est un poison cumulatif, des expositions de longue durée à de faibles concentrations ainsi que des expositions de courte durée à de fortes concentrations peuvent provoquer des symptômes.



Les avertisseurs de monoxyde de carbone sont conçus pour détecter le monoxyde de carbone de TOUTE source de combustion. Le monoxyde de carbone est produit quand un véhicule ou un appareil brûle un combustible. Les principales sources de monoxyde de carbone sont: un véhicule à moteur en marche, un appareil de chauffage à combustible (huile, gaz, pétrole, kérosène, bois), un appareil électroménager fonctionnant au gaz ou au propane, un appareil utilitaire à moteur à combustion : tondeuse, souffleuse, scie, polisseuse, génératrice, lampe, etc.

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme pendant votre sommeil. Si votre avertisseur de monoxyde de carbone sonne : quittez immédiatement les lieux. Appelez le 911 pour prévenir les pompiers et les ambulanciers.

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis des intervenants.



### Auto-inspection (rappel de l'échéance)

Rappel : Au début septembre, les citoyens des adresses ciblées pour les visites de prévention de l'automne 2021 ont reçu par courrier un formulaire d'auto-inspection pour faire leur vérification de matériel de lutte à l'incendie.

Afin de compiler les informations sur leur domicile, nous demandons aux citoyens ayant reçu une lettre, de faire les correctifs, s'il y a lieu, et de ne pas oublier de nous transmettre le bilan d'inspection **d'ici le 8 octobre**. Nous vous suggérons de le faire en famille pour sensibiliser les jeunes à la prévention des incendies. Pour toute demande d'information ou pour participer volontairement au programme d'auto-inspection, communiquez avec le Service intermunicipal de sécurité incendie au 418 492-2312 poste 241. Nous comptons sur votre collaboration!

**Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité incendie**

418 492-2312, poste 241

[cmadore@villestpascal.com](mailto:cmadore@villestpascal.com)



## L'éco-bulletin

# Feuillicyclage

### Qu'est-ce que c'est ?

Recycler les feuilles mortes sur son terrain en les déchiquetant avec la tondeuse plutôt que de les racler pour les jeter.



### Quels avantages ?

- Enrichir le sol
- Aider la rétention de l'eau
- Économiser collectivement
- Réduire les GES



### Trucs et astuces

- Passez la tondeuse par temps sec.
- Répartissez les feuilles avant de les tondre si elles s'accumulent.



### Trop de feuilles?

- Paillis (plates-bandes, potager)
- Écocentre
- Compost domestique

ATTENTION : les feuilles mortes ne sont PAS acceptées dans votre bac brun!

### Saviez-vous que ?

Bien que les feuilles mortes contribuent à la santé de votre sol, celles-ci se transforment en source de pollution lorsqu'elles sont mises aux poubelles.



DES QUESTIONS ?

info@co-eco.org

418 856-2628 #1

[www.co-eco.org/feuillicyclage](http://www.co-eco.org/feuillicyclage)



## L'éco-bulletin

FERMETURE HIVERNALE  
**ECOCENTRE**  
**20 novembre 2021**

Un dernier voyage à l'écocentre avant l'hiver ? Pensez-y!



## Horaire 2022

La Pocatière

du **mardi** au **samedi** de **8 h à 16 h**

St-Pascal

du **mercredi** au **samedi** de **8 h à 16 h**

St-Alexandre-de-Kamouraska

**jeudi** de **8 h à 16 h**

**1er et 3e samedi** du mois de **8 h à 12 h**



DES QUESTIONS ?

info@co-eco.org

418 856-2628 #1

[www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)

## Quand poser ses pneus d'hiver au Québec.

Au Québec, la loi a changé en 2019 et exige que tous les véhicules soient chaussés de pneus d'hiver obligatoire au plus tard le 1ER décembre et jusqu'au 15 mars. Seuls les pneus d'hiver affichant un pictogramme de montagne surmontée d'un flocon de neige sont permis sur les routes du Québec. À défaut de vous y conformer, l'art 440 prévoit une amende de 200\$ plus les frais.

Pour ce qui est des pneus à crampons et chaînes ils sont autorisés entre le 15 octobre et le 1ER mai inclusivement.

Les pneus à crampons (ou pneus cloutés) sont autorisés pour :

- les véhicules de promenade.
- les taxis ou automobiles assimilées à un taxi.
- les véhicules de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3000kg.

Les chaînes sont autorisées sur les pneus :

- des véhicules d'urgence
- des tracteurs de ferme
- des véhicules routiers utilisés pour le déneigement et l'entretien hivernal

Le code de la sécurité routière oblige également les conducteurs à réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes en raison de la neige. En cas de non-respect, l'article 330 prévoit une amende de 60\$ plus les frais et deux points d'inaptitude.

Vous devez également bien déneiger le pare-brise ou les vitres du véhicule, article 281.1 prévoit une infraction de 100\$ plus les frais.

Soyez vigilants en tout temps durant la période hivernale.

### Camille Brisson, nouvelle Fermière du Cercle de Fermières de Kamouraska

Mon nom est Camille Brisson et je suis arrivée à Kamouraska en avril 2020. Biologiste de formation, j'allais au Bas-Saint-Laurent pour y entreprendre ma maîtrise en gestion des ressources maritimes à l'UQAR l'automne suivant. La pandémie en a décidé autrement, j'ai donc pris racine dans ma nouvelle municipalité pour y étudier, à distance. Entre-temps, je suis devenue membre du Cercle de Fermières de Kamouraska. Jusque-là, les seuls arts que j'avais vraiment explorés depuis l'enfance était ceux de la musique et de la danse. Mon intégration m'a donc permis de découvrir les plaisirs du monde des arts textiles. En devenant une « Fermière », j'ai bénéficié des multiples connaissances de femmes d'expérience pour arriver à tisser des linges à vaisselle, des couvertures et tricoter une tuque! Mais j'y ai également découvert des personnes merveilleuses, accueillantes et (très) patientes. À chaque séance, j'en apprend toujours davantage sur ma région d'accueil, ses histoires et son évolution. Faire partie des Fermières est pour moi une expérience très enrichissante, autant en termes d'apprentissages que sur le plan humain. Je suis extrêmement reconnaissante envers les Fermières qui m'ont si gentiment accueillie. Pour rien au monde je n'échangerais mes séances de tissage et tricot, un petit havre de paix au travers de ma rédaction de mémoire!

Camille Brisson



Maintenant,  
**MÊME EN MULTILOGEMENT,**  
on peut utiliser  
un bac brun!

**MON BAC BRUN**  
MA SOLUTION  
**D'AVENIR**

EN UTILISANT LA COLLECTE  
DES MATIÈRES ORGANIQUES

on peut diminuer  
**de moitié**  
la quantité  
de déchets domestiques enfouis.

**PARLEZ-EN  
À VOTRE  
PROPRIÉTAIRE!**

DES QUESTIONS? 1 888 856-5552 option 1

Co-éco MRC de Kamouraska MRC des Basques MRC de Rivière-du-Loup Rivière-du-Loup sémur

Les Chevaliers de Colomb  
Conseil 2941  
présents dans notre communauté

**5000\$**  
de dons distribués  
en  
2019-2020

Fabriques de notre territoire  
Croix rouge  
Société Canadienne du cancer  
Centre Accueil Partage  
Sclérose en Plaque  
Arc-en-Ciel du cœur  
Baseball mineur  
Unité Domrémy  
École Mgr Boucher  
École Sec. Chanoine Beudet  
Fondation OLO  
Fondation André Côté  
Maison Desjardins  
Autres dons

**INCENDIE**

Service intermunicipal de sécurité incendie  
**Ville de Saint-Pascal**

Merci!

Pour joindre le député fédéral :  
BERNARDGENEREUX.CA

**BERNARD  
GÉNEREUX**  
MONTMAGNY—LISLET—  
KAMOURASKA—RIVIÈRE-DU-LOUP

Prévoyez faire  
le ramonage  
à chaque année !

INCENDIE  
Saint-Pascal

## Loi sur les véhicules hors route : Nouvelles exigences à venir.

La nouvelle LVHR vient d'élargir la gamme des types de véhicules qui lui sont assujettis. En effet, le VHR est défini ici comme étant une motoneige, une motoquad, un autoquad et une motocyclette tout terrain, y compris un motocross.

Le port du casque protecteur avec visière ou lunettes de sécurité conforme est bien sûr toujours obligatoire. Les amendes ont augmenté et le montant de la peine serait de 250\$ à 350\$, selon le cas. La règle concernant les systèmes d'échappement modifiés a aussi été resserrée. Il est maintenant interdit de mettre en vente, d'installer, de faire installer et bien sûr de circuler avec une motoneige dotée d'un système d'échappement qui n'est pas conforme à la norme SSCC/11 (qui est inscrite sur le silencieux). Les motoneiges fabriquées avant 2011 bénéficient par contre d'un droit acquis.

Il est également obligatoire de détenir un permis de conduire valide pour circuler sur un sentier, sur une route, sur une terre publique ou sur toute terre privée appartenant à une municipalité. Par permis valide, on entend tout permis autorisant la conduite d'un véhicule routier délivré en vertu du code de la sécurité routière qui est valide. Autre nouveauté, les dispositions du code de sécurité routière encadrant la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et la drogue s'appliqueront en sentier et dans tout autre lieu de circulation visé par la LVHR. Par exemple, un conducteur dont le permis de conduire automobile est visé par la mesure zéro alcool devra aussi respecter cette condition pour la conduite d'un VHR. Pour les personnes mineures, il n'y a aucun changement. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans et ceux-ci doivent détenir un certificat de formation qui atteste la réussite d'un examen ou d'une formation obligatoire prévus par règlement. La nouvelle loi prévoit aussi une sanction pour toute personne qui permet ou qui tolère qu'un mineur sur qui il a l'autorité conduise un VHR sans respecter cette réglementation. Rien ne s'applique présentement en ce qui a trait à la perte de points d'inaptitude, mais il y a des discussions en ce sens qui pourraient être modifiées dans un futur rapproché.

Selon des statistiques du gouvernement du Québec, durant les années 2009 à 2019, ce sont 25 décès en motoneige et 28 décès en VTT qui sont survenus en moyenne chaque année. Cela représente des centaines de décès et des milliers d'hospitalisations. Nous devons travailler tous ensemble pour rendre cette activité la plus sécuritaire possible. En terminant, nous vous souhaitons une bonne saison et soyez prudent.



### Elise Beauchemin nouvelle Fermière du Cercle de Fermières de Kamouraska

Je me présente, je suis Elise Beauchemin et je suis arrivée dans votre magnifique région depuis tout juste un an. Je me suis installée à Kamouraska et mes deux filles fréquentent l'extraordinaire école Saint-Louis !

Dernièrement, on m'a proposé de devenir membre du Cercle de Fermières. Souhaitant apprendre à tricoter j'ai décidé de m'ajouter au groupe !

Je passe un beau moment avec des femmes de tous les âges qui sont tellement accueillantes ! Elles ont toutes des doigts de fée, je vous le dis ! Tricot, broderie, bracelet, métier à tisser, il y a du talent au local ! J'aime passer du temps avec ces femmes qui partagent tantôt des histoires de leur enfance, tantôt une recette, tantôt un truc qui fait toute la différence ! Des femmes inspirantes, vraies et humaines !

Cette réunion qui a lieu chaque mercredi est agréable et fait une différence parmi mes autres activités ! C'est mon moment !

**Élise Beauchemin**

# Besoin de parler?

Accueil Empathie  
Confidentialité Respect  
Non jugement

**TEL-AIDE**  
QUÉBEC  
Service d'écoute téléphonique

**Service d'écoute téléphonique**  
Solitude, détresse, anxiété, Idées suicidaires...

Ouvert de 9h à minuit, 7 jours sur 7

**418 686-2433**  
Québec métro

SANS FRAIS  
**1 877 700-2433**  
Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent,  
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

www.telaide.qc.ca

*En parler, ça fait du bien...*

*Circuits*  
André-Côté

À VÉLO OU EN AUTO, DÉCOUVREZ LES HALTES GASTRONOMIQUES DES CIRCUITS ANDRÉ-CÔTÉ.

15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE DE ST-ROCH-DES-AULNAIES À ST-ALEXANDRE-DE-KAM 3 CIRCUITS 19 ARRÊTS

À L'ACHAT D'UN PRODUIT VEDETTE, UN DON SERA REMIS À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ.



1202, 4<sup>e</sup> avenue Painchaud, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0  
Tél. : 418 856-5540  
Courriel : [direction.latraversee@videotron.ca](mailto:direction.latraversee@videotron.ca)  
Site web : [www.la-traversee.ca](http://www.la-traversee.ca)



Tu souffres d'isolement? Tu traverses une période difficile?  
Tu vis avec un problème d'anxiété, de dépression, de bipolarité, entendeur de voix, etc.?  
Tu as besoin d'être écouté(e) et accompagné(e) pour t'en sortir?  
**La Traversée est là pour t'aider en te donnant les outils nécessaires.**  
**Les services et l'écoute sont gratuits et offerts en face à face, par téléphone, par Internet ou via les pages Facebook des intervenant(e)s.**  
**TOUTES LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES SONT RESPECTÉES.**

**Services offerts**

- Accompagnement social
- Écoute face à face et téléphonique
- Groupe sur le rétablissement
- Groupes d'entraide ou rencontres
- Groupe d'autogestion de l'estime de soi ou de l'anxiété
- Zoothérapie
- Cheminement personnel et connaissance de soi
- Insertion sociale
- Conférences
- Gestion autonome de la médication

**Ateliers et activités**

- Art et créativité
- Vie associative et activités de financement
- Sorties sociales, activités culturelles et thématiques
- Éducation populaire
- Promotion, prévention et saines habitudes de vie
- Midis thématiques au cégep
- Sorties plein-air
- Sport et loisirs : raquette, vélo, ski de fond, marche, randonnées, etc.

**Ramonage de cheminées**  
**Frédéric Pilote**

Cell. : 418 894-8608  
Bur. : 418 860-2100  
[ramonage.fp@hotmail.com](mailto:ramonage.fp@hotmail.com)

Ramonage / Inspection  
Installation / Réparation  
Dégel de toitures  
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Membre affilié

**Pharmacie**  
**Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

**Heures d'ouverture**

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Samedi	9 h à 17 h	Tél. : 418 492-1234
Dimanche	10 h à 13 h	Téloc. : 418 492-6221
		Courriel : <a href="mailto:bsr@famiprix.com">bsr@famiprix.com</a>

## Message du Service intermunicipal de sécurité incendie



### Les risques d'incendie associés aux décorations de Noël



**À considérer** : un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.

Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement. Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité. Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours. Les premiers 72 heures, l'arbre pourra consommer jusqu'à 2 litres d'eau par jour.

Saviez-vous qu'allumer les lumières dans un sapin trop sec risque de causer un incendie? Attention de ne pas surcharger le circuit électrique. Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit! L'utilisation d'une minuterie est conseillée. Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées. N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa. Les décorations lumineuses doivent être utilisées pour une période de temps restreinte. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Soyez prudent en décorant le manteau de la cheminée et évitez d'y suspendre des matières inflammables (tissus synthétiques, sapinages, guirlandes de papier, etc.)

Ne brûlez pas les emballages de cadeaux, ni les branches de sapin dans le foyer ou le poêle à bois. Les matériaux enflammés peuvent s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.

Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.

Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était obstruée par l'arbre de Noël!

Source : Site internet du Ministère de la Sécurité publique

Information :

Christian Madore, Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

[cmadore@villestpascal.com](mailto:cmadore@villestpascal.com)



## Travailleur de rang

Au cœur des familles agricoles  
450-768-6995  
info@acfareseaux.qc.ca

### Un réseau d'aide pour les familles agricoles



Depuis maintenant un peu plus d'un an, les familles agricoles du Bas-Saint-Laurent ont accès à des services psychosociaux offerts par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA).

Comme travailleuse de rang, je me déplace sur le territoire du KRTB pour offrir de l'écoute, de l'accompagnement ou du support aux producteurs agricoles ainsi que les membres de leurs familles âgés de 15 ans et plus. Plusieurs problématiques sont touchées, telles que le stress, la surcharge de travail, les conflits, les remises en question professionnelle, etc. Mon objectif est d'outiller les producteurs afin qu'ils améliorent leur bien-être et prennent soin de leur santé psychologique. Mon rôle est également de référer, au besoin, la personne vers les ressources nécessaires à son bien-être, autant personnel que professionnel. De plus, j'agis en collaboration avec diverses organisations et ressources sur le territoire afin de les sensibiliser aux réalités agricoles. Si nécessaire, l'organisme offre aussi un service de répit à la maison ACFA de Saint-Hyacinthe.

Enfin, plusieurs travailleuses de rang sont disponibles à travers le Québec et notre force repose sur la compréhension des réalités agricoles. Nous sommes donc flexibles et surtout sensibles aux enjeux que vivent les producteurs agricoles.

N'hésitez pas à me contacter pour de l'information, une demande d'aide ou une référence d'un de vos proches. Nos services sont gratuits et confidentiels.

Nous sommes là pour vous.

Sabrina Roy, Travailleuse de rang au Bas-Saint-Laurent



Lorsque vous ne savez pas  
vers qui vous tourner...  
parce qu'une personne  
boit trop...

**Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.**  
Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.  
888 4AL-ANON • al-anon.org

**L'alcoolisme** affecte non seulement la personne alcoolique, mais aussi tout le monde autour d'elle.

**Al-Anon** est un programme  
de soutien mutuel pour toute personne  
préoccupée par la consommation  
d'alcool d'une autre personne.

Le groupe *Al-Anon Temps de Vivre* de St-Pascal est maintenant rouvert en salle,  
à tous les lundis soir, 19h30 à l'adresse habituelle :  
De plus, les réunions téléphoniques et en ligne sont toujours  
disponibles sur la plateforme ZOOM.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site web pour le Québec Est :

[al-anon-alateen-quebec-est.ca](http://al-anon-alateen-quebec-est.ca)

Tél. : 1-844-725-2666

Centre communautaire Robert Côté  
**470 rue Notre-Dame St-Pascal**  
Salle Ernest Ouellet (porte côté Nord)



HUMAINEMENT CONSTRUIT  
**KAMCO**  
CONSTRUCTION INC  
DURASKA

HUMAINEMENT CONSTRUIT  
**KAMCO**  
CONSTRUCTION  
R.B.Q. 2948-9515-79

**Daniel Dionne**  
Président et directeur général  
ddionne@kamcoinc.com

149, Parc-de-l'Innovation  
La Pocatière (Québec)  
GOR 1Z0

Tél.: 418 856-5432 #215  
Cell.: 418 868-4579  
Télééc.: 418 856-3097

# 2022 CALENDRIER DE COLLECTE

Kamouraska



## Janvier

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

## Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## Avril

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

## Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

## Juin

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

## Juillet

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

## Août

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

## Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

## Octobre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

## Novembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

## Décembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



Bac bleu



Ordures



Bac brun



Encombrants



Feuilles

DES QUESTIONS?

Application  de Recyc-Québec

Ligne info Co-éco

418 856-2628, poste 1  
www.co-eco.orgLe camion n'est pas passé?  
Contactez votre municipalité!

# 2022 MATIÈRES ACCEPTÉES



N'oubliez plus  
de sortir vos bacs!  
Téléchargez votre calendrier  
dans votre agenda mobile

BAC  
BLEU

## MATIÈRES RECYCLABLES

Sont acceptés :  
les imprimés, contenants et emballages seulement



### Papier et carton

- Imprimés (revues, journaux)
- Cartons, cartons à œufs, verres en carton
- Contenants de lait ou de jus (Tetra Pack<sup>MD</sup>)
- Contenants de crème glacée ou de jus congelé



### Plastique

- Contenants et emballages numérotés
- Sacs et pellicules de plastique souple (sac de sacs)
- Plastiques agricoles (les regrouper dans un sac prévu à cet effet et les mettre dans votre bac bleu)



### Verre et métal

- Bouteilles et pots en verre
- Boîtes de conserve, couvercles
- Canettes, papier et assiettes d'aluminium

BAC  
BRUN

## MATIÈRES ORGANIQUES



### Résidus alimentaires

- Restes de table
- Fruits, légumes, noyaux
- Viandes, os, poissons, fruits de mer, œufs
- Os et coquilles
- Produits laitiers, graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, gâteaux
- Confitures, condiments
- Café et filtres, thé et sachets



### Résidus verts

- Plantes, résidus de jardin et gazon
- ATTENTION** les feuilles mortes et les branches ne sont pas acceptées. Pensez au feuillicyclage et à l'écocentre.



### Papiers, cartons souillés et sacs

- Boîtes de pizza ou de pâtisserie
- Serviettes de table, essuie-tout
- Sacs de papier, papier journal
- Sacs, vaisselle et ustensiles certifiés compostables

ORDURES

## ORDURES MÉNAGÈRES

- Plastiques non numérotés (sacs de céréales, jouets, stores, etc.)
- Papier d'emballage métallisé (croustilles, barres tendres)
- Lingettes, feuilles assouplissantes, couches jetables
- Vaisselle brisée, pyrex
- Cartons cirés ou plastifiés
- Toiles, bâches, tuyaux

ENCOM  
BRANTS

## COLLECTE D'ENCOMBRANTS

- Matelas et divan
- Mobilier inutilisable
- Plastique rigide (meublier extérieur, etc.)
- Tapis, toile, tuyaux (pliés ou roulés)

**ATTENTION** les matières suivantes sont refusées et doivent être apportées à l'écocentre : appareils réfrigérants, matériaux de construction, pneus, résidus domestiques dangereux (bonbonnes, chlore, peinture, etc.).

## Écocentres

ouverts du 5 avril au 19 novembre (fermé le 24 juin)

### LA POCATIÈRE

410, 14<sup>e</sup> Rue Bérubé  
du mardi au samedi  
de 8 h à 16 h

### SAINT-PASCAL

232, avenue du Parc  
du mercredi au samedi  
de 8 h à 16 h

### SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

619, Route 289  
Jeudi de 11 h à 20 h  
jusqu'à la fête du Travail  
Jeudi de 8 h à 16 h  
après la fête du Travail  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois  
de 8 h à 12 h

### Matières acceptées sans frais

- Agrégats (gravier, béton, asphalte)
- Appareils électriques et électroménagers
- Bois
- Feuilles mortes
- Matériel informatique
- Matériaux de construction et de rénovation (portes, fenêtres, bardeaux d'asphalte, gypse, vitre, céramique)
- Meubles non rembourrés
- Métal
- Pneus d'auto sans jantes
- Résidus domestiques dangereux (piles, huiles, peintures, aérosols et bonbonnes, ampoules fluocompactes)



Des frais peuvent s'appliquer pour les autres types de matières • Consultez [www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)

# Conseil municipal de Kamouraska



## Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 20H00 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 4 octobre 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus municipaux et le personnel administratif (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) ainsi qu'en présence de la population en général tel qu'énoncé par les autorités de la Santé publique tout en appliquant les mesures sanitaires.

### RÉSOLUTION

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

**Adoptée à l'unanimité -**

### SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi n'est apporté au procès-verbal.

**SUIVI À LA 2<sup>e</sup> DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE DÉNEIGEMENT (SECTEUR VILLAGE) POUR LES ANNÉES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 (OUVERTURE ET ACCEPTATION).**

La directrice générale informe les membres du conseil que, suite à une demande de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs, aucune soumission n'a été déposée le 4 octobre courant.

**RÉSOLUTION POUR REPORTER LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PRÉVUE LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE PROCHAIN - MODIFICATION AU CALENDRIER DES**

**SÉANCES DU CONSEIL – NOVEMBRE 2021 - « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté à la séance ordinaire du 2 novembre dernier un calendrier mais qu'une correction doit être apportée pour la tenue de la séance ordinaire de novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tiendra un scrutin municipal le 7 novembre prochain et qu'elle doit prévoir au moins sept jours en cas d'une demande de recomptage judiciaire ;

### RÉSOLUTION

QUE la date de la tenue de la séance ordinaire de novembre 2021 sera le 15 novembre à 20H00 P.M. au lieu du 1er novembre tel que prévue au calendrier adopté en novembre 2020.

QU'UN avis public de ce changement soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité -**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET SOUTIEN**

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux ad-

missibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Madame Mychelle Lévesque, Directrice générale & secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Denis Robillard, appuyée par Hervé Voyer, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité -**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DU MTQ POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ANNÉE 2021)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 135 379.00\_\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020, dans son Programme d'aide à la voirie locale ;

## Conseil municipal de Kamouraska



Article 9 Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs

Pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin, lors du vote par anticipation et pour toutes autres tâches en lien avec les élections, tout membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération au taux de 15 \$ par heure.

Article 10 Personnel affecté aux commissions de révision de la liste électorale

Réviseur

Pour les fonctions qu'il exerce lors de la révision de la liste électorale dans le cadre d'une élection partielle, une élection générale ou un référendum, tout réviseur a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 \$ par heure.

Secrétaire de la commission de révision

Pour les fonctions qu'il exerce lors de la révision de la liste électorale dans le cadre d'une élection partielle, une élection générale ou un référendum, tout secrétaire de la commission de révision a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 \$ par heure.

Agent-réviseur :

Pour les fonctions qu'il exerce lors de la révision de la liste électorale dans le cadre d'une élection partielle, une élection générale ou un référendum, tout agent-réviseur a le droit de recevoir une rémunération au taux de 20 \$ par heure.

Article 11 Révision de la rémunération

La rémunération versée au personnel électoral est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur de la présente résolution. De plus, il est entendu que la révision du traitement ne pourra être inférieure à l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) utilisée par la Municipalité dans le règlement sur le traitement des élus municipaux en vigueur au moment de la révision. Enfin, la rémunération versée au personnel électoral ne pourra être inférieure à la rémunération établie par le MAMH dans le cadre de la loi sur les élections et les référendums dans les municipali-

tés (R.L.R.Q., c. E -2.2).

Article 12

Dispositions finales et transitoires : La présente résolution abroge et remplace tout règlement, résolution ou toutes dispositions incompatibles.

**Adoptée à l'unanimité -**

### RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'UNE SERVITUDE (ÉGOUT PLUVIAL) SUR LE TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR DANIEL DIONNE (17, AVENUE CHASSÉ)

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'acquérir une servitude d'égout pluvial qui devra passer sur le terrain appartenant à monsieur Daniel Dionne du 17, avenue Chassé sur le lot 4 008 187 ;

QUE la municipalité de Kamouraska demande l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial au propriétaire du 17, avenue Chassé, monsieur Daniel Dionne et ce, à titre gratuit.

QUE la municipalité mandate William Lévesque, arpenteur-géomètre, à procéder au certificat de localisation de ladite servitude.

QUE la municipalité demande à Me Claude Gagnon, notaire, pour la préparation du contrat de servitude entre le propriétaire et la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité -**

### RÉSOLUTION POUR MANDAT À CHARLES MÉTHÉ, CONSULTANT AU DOSSIER DE RÉFECTION DU QUAI TACHÉ

CONSIDÉRANT QUE le bureau de Marie-Ève Proulx, député de la Côte-du-Sud a demandé la présence de Charles Méthé, consultant pour le dossier de réfection du Quai Taché, lors de la rencontre prévue avec le ministère des Transports et Tourisme-Québec pour la présentation du dossier ;

QUE la municipalité de Kamouraska demande à Charles Méthé, consultant, d'être présent, lors de la rencontre avec les deux ministères et la députée de la Côte-du-Sud, madame Marie-Ève Proulx.

**Coût d'honoraires : 125.00 \$ l'heure.**

**Adoptée à l'unanimité -**

### APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 21 SEPTEMBRE 2021

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le budget révisé du 21 septembre 2021 tel que présenté par madame Dominique Bard, Directrice de l'OMH de Kamouraska.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DU 3 OCTOBRE AU 9 OCTOBRE 2021

QUE la municipalité de Kamouraska appuie le Service intermunicipal de Sécurité Incendie de Ville Saint-Pascal et invite ses citoyens (ennes) à demeurer vigilants et alertes pour éviter d'être à leur tour victimes d'un incendie. Aussi, adoptez les comportements sécuritaires qui seront diffusés tout au long de cette semaine dans les différents médias sociaux et traditionnels.

**Adoptée à l'unanimité -**

### DOSSIERS CCU

#### DOSSIER 2021-52 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 167, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 065

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de

certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

- Installation d'un spa sur dalle de béton
- Construction d'une extension de la terrasse actuelle et de deux marches d'accès au spa en bois peint et d'une clôture règlementaire.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité -**

## Conseil municipal de Kamouraska



### **DOSSIER 2021-64 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 151, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 086**

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour le changement d'usage suivant :

Résidentiel à résidence de tourisme.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité -**

### **DOSSIER 2021-66 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 135, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 093**

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour la démolition de l'immeuble conditionnelle à la construction d'une nouvelle résidence.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité -**

### **DOSSIER 2021-67 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 98, AVENUE LE-BLANC SUR LE LOT 5 566 861**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement se situe en bande riveraine et en zone inondable selon la cartographie de la MRC de Kamouraska ;

QUE le CCU recommande au conseil le refus de la partie d'aménagement en pierres du certificat d'autorisation.

QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation de la partie d'aménagement de végétations du certificat d'autorisation.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité -**

### **DOSSIER 2021-02– DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 87, AVENUE MOREL SUR LES LOTS 4 459 792 ET 4 459 495**

Le propriétaire dépose une demande de dérogation mineure pour le 87, avenue Morel, lots 4 459 792 et 4 459 495 en vue d'y effectuer un nouveau lotissement.

Demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement de deux terrains ainsi qu'une nouvelle rue. La marge latérale actuelle deviendra alors la marge arrière et sera ainsi dérogoire.

Selon la réglementation en vigueur dans cette zone, la marge arrière du bâtiment principal est établie à 5,5 mètres tandis qu'elle sera pour le bâtiment actuel de 3,01 au centre du bâtiment et de 2,95 mètres au coin nord du bâtiment.

Les membres du CCU recommande au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que soumise conditionnelle à la création d'une rue.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité -**

### **DOSSIER 2021-03– DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 87, AVENUE MOREL SUR LES LOTS 4 459 792 ET 4 459 495**

Le propriétaire dépose une demande de dérogation mineure pour le 87, avenue Morel, lots 4 459 792 et 4 459 495 en vue d'y effectuer un nouveau lotissement.

Demande de dérogation mineure visant à permettre le lotissement de deux terrains ainsi qu'une nouvelle rue.

Selon la réglementation en vigueur pour le lotissement, la largeur d'une rue locale est de 15 mètres et la courbe de raccordement à une intersection doit avoir un rayon minimal de six mètres (6 m).

Selon le plan de lotissement déposé, la largeur de rue aura au minimum de 9,14 mètres et au maximum 9,18 mètres et n'aura aucune courbe de raccordement.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est capable de produire un lotissement conforme

au règlement de lotissement ;

Les membres du CCU recommande au conseil le refus de la demande de dérogation mineure telle que soumise.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité -**

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

Tenue du Congrès de la FQM (rencontre avec des avocats spécialisés - dossier zones inondables).

Présentation par la MRC (conservation du patrimoine avec félicitations à la municipalité).

Dernier conseil de monsieur Michaud (remerciements au personnel, élus municipaux, les bénévoles).

Remerciements du soutien apporté par la population et par le conseil municipal

### **APPROBATION DES COMPTES**

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

#### **FONDS GÉNÉRAL :**

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/09/21 : 144 902.21 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 43 462.30\$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR SEPTEMBRE 2021 : 188 364.51 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.

# Conseil municipal de Kamouraska



## CORRESPONDANCE POUR SEPTEMBRE 2021

### POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

## DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER GASTRONOMIQUE « FORMULE CHIC POUR EMPORTER »

QUE la municipalité appuie financièrement la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima dans le cadre du souper gastronomique « formule chic pour emporter » qui se tiendra le 13 novembre 2021.

**Coût : 225.00 \$.**

*Adoptée à l'unanimité -*

## DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ – CONCERT BÉNÉFICE

QUE la municipalité de Kamouraska procède à l'achat de deux billets pour participer au

concert-bénéfice le 6 novembre prochain à La Pocatière.

*Coût : 40.00 \$ x 2 billets = 80.00 \$ + taxes.*

*Adoptée à l'unanimité -*

## RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À CULTURE BAS-SAINT-LAURENT

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle sa carte de membre avec Culture Bas Saint-Laurent au montant de 100.00 \$

*Adoptée à l'unanimité -*

## VARIA

### PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de septembre est fermé.

- Marjolaine Pelletier : 226.38 \$
- Base 132 : 282.84 \$

- Eurofins/Environnex : 1 510.77 \$
- Grossiste M.R. Boucher : 1 421.56 \$
- Libre Service de l'Amitié : 165.03 \$
- IDS Micronet : 11.50 \$
- Extrapreneure & Créative : 569.13 \$
- Buropro Citation : 208.43 \$
- Excavation Bourgoin Dickner Inc. : 165 187.98 \$

*Adoptée à l'unanimité -*

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

*QUE cette séance soit close. Il était 21H00.*

*Adoptée à l'unanimité -*

## Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 20H05 dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 15 novembre 2021, sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus.es municipaux et le personnel administratif (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) ainsi qu'en présence de la population en général tel qu'énoncé par les autorités de la Santé publique tout en appliquant les mesures sanitaires.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus

et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité -*

### SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi n'est apporté au procès-verbal.

### LECTURE ET DÉPÔT DU RÉSULTAT DE L'ÉLECTION MUNICIPALE

Suite à l'élection générale tenue le 7 novembre dernier, voici les résultats :

- Poste de maire : Anik Corminboeuf
- Conseiller siège no. 1 : Robert Lavoie
- Conseiller siège no. 2 : Mario Pelletier
- Conseillère siège no. 3 : Manon Tremblay
- Conseiller siège no. 4 : Jacques Sirois
- Conseiller siège no. 5 : Hervé Voyer
- Conseiller siège no. 6 : Andrew Caddell

### NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

QUE Mario Pelletier soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochaines années 2021-2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire suppléant est désigné comme substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

*Adoptée à l'unanimité -*

### FORMULAIRE D'ATTESTATION (DGE-1038) CONCERNANT LA PRODUCTION DE LA LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ OU NON A LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mychelle Lévesque, informe les candidats à l'élection du 7 novembre 2021 et les conseillers.es élus.es par acclamation qu'ils devront déposer au plus tard le 5 février 2022 le

# Conseil municipal de Kamouraska



formulaire intitulé : Liste des donateurs et rapport de dépenses pour les municipalités de moins de 5 000 habitants tel qu'exigé par Élections Québec ainsi que toutes les pièces justificatives des dépenses encourues.

## LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées

envers la municipalité. Une correspondance sera transmise aux propriétaires qui ont des

taxes dues depuis plus d'un an. Une entente devra être prise avant le 6 décembre 2021.

## NOMINATION DE REPRÉSENTATIONS SUR LES COMITÉS

Service Incendie de Ville Saint-Pascal : Robert Lavoie

Comité Consultatif d'Urbanisme : reporté à la réunion de travail.

## NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DU SERVICE INCENDIE DE VILLE SAINT-PASCAL

QUE, Robert Lavoie, conseiller municipal, soit nommé représentant de la municipalité pour siéger au Comité Intermunicipal de Sécurité Incendie de Ville Saint-Pascal.

*Adoptée à l'unanimité -*

## CHANGEMENT ET AUTORISATION DE NOUVEAUX SIGNATAIRES – COMPTE BANCAIRE OU AUTRE DOCUMENT

QUE madame Anik Corminboeuf, mairesse soit autorisée à signer tout effet bancaire,

document ou autre à la Caisse Desjardins du Centre Est-du-Kamouraska

conjointement avec la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Mychelle

Lévesque en remplacement de monsieur Gilles A. Michaud dont le mandat

est terminé.

QUE, madame Cynthia Bernier, directrice générale adjointe, demeure autorisée à

signer chèque ou tout autre effet bancaire en remplacement de madame Mychelle

Lévesque, directrice générale.

QUE Mario Pelletier soit nommé (e) troisième signataire en cas d'absence de la

maïresse.

QU'en cas de remplacement de la mairesse, le nouveau maire qui aura prêté serment

sera autorisé à signer tout document ou effet bancaire.

*Adoptée à l'unanimité -*

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL - ANNÉE 2022 « MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA »

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les lundis et/ou mardis qui débiteront à 20H00 :

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	8 août
12 septembre	3 octobre
7 novembre	5 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

*Adoptée à l'unanimité -*

## DOSSIERS CCU

### DOSSIER 2021-75 - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 94, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 202

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

- *Modification du garage attenant à la résidence pour le rendre habitable en vue d'y faire un espace commercial (autres services);*
- *Remplacement de la porte avant par porte 8' x 6' en PVC blanc, cadrage d'acier;*
- *Remplacement de la fenêtre arrière par porte de 4' x 6' en PVC blanc, cadrage d'acier;*
- *Isolation des murs et plafonds et revêtement intérieur;*
- *Isolation du plancher*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

*Adoptée à l'unanimité -*

## DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale adjointe, que le conseil municipal de Kamouraska sera saisi, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 à 20 h, au Centre communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, la municipalité de Kamouraska, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

*87, avenue Morel à Kamouraska*

*Lots 4 459 792 et 4 459 795 faisant partie du cadastre du Québec portant le numéro de matricule suivant : 5269-34-3695.*

*Cette demande de dérogation mineure visant à permettre un nouveau lotissement incluant deux lots et une rue. Cependant en divisant le terrain et en créant une rue la marge latérale du bâtiment principal actuel deviendra une marge arrière et deviendra ainsi non conforme à la réglementation en vigueur.*

*Selon la réglementation en vigueur dans cette*

# Conseil municipal de Kamouraska



zone (MiA7), la marge arrière du bâtiment principal est établie à 5,5 mètres (18 pi.).

Suite à l'acceptation d'une demande de lotissement, la marge arrière du bâtiment principal actuel deviendra à 3,01 mètres au centre du bâtiment et de 2,95 mètres au coin nord du bâtiment.

Cette demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance à la date, heure et endroit désignés dans cet avis public.

FAIT ET AFFICHÉ À KAMOURASKA, ce 28e jour du mois d'octobre 2021.

## RÉSOLUTION

Première proposition

**QUE** la municipalité accepte la demande de dérogation mineure.

Deuxième proposition

**QUE** CETTE PREMIÈRE PROPOSITION SOIT ANNULÉE ET QUE LE DOSSIER SOIT ÉTUDIÉ EN RÉUNION DE TRAVAIL.

**DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale adjointe, que le conseil municipal de Kamouraska sera saisi, lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 à 20 h, au Centre communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, la municipalité de Kamouraska, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

87, avenue Morel à Kamouraska

Lot 4 459 792 et 4 459 795 faisant partie du cadastre du Québec portant le numéro de matricule suivant : 5269-34-3695.

Cette demande de dérogation mineure visant à permettre un nouveau lotissement incluant deux lots et une rue. Cependant, le propriétaire souhaite une rue d'une largeur minimale de 9,14 mètres et maximale de 9,18 mètres et avec aucune courbe de raccordement.

Selon la réglementation en vigueur pour le lotissement, la largeur d'une rue locale est de 15 mètres et la courbe de raccordement à une intersection doit avoir un rayon minimal de six mètres (6 m)

Selon le plan de lotissement déposé, la largeur de rue aura au minimum 9,14 mètres et au maximum 9,18 mètres et n'aura aucune courbe de raccordement.

Cette demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal, sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Kamouraska.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance à la date, heure et endroit désignés dans cet avis public.

FAIT ET AFFICHÉ À KAMOURASKA, ce 28e jour du mois d'octobre 2021.

DOSSIER REPORTÉ À L'ÉTUDE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL.

## DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET L'EAU USÉE (LABORATOIRE ACCRÉDITÉ)

QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions sur invitation concernant les analyses de laboratoire pour l'eau potable et les eaux usées pour une période de deux (2) ans.

*Adoptée à l'unanimité -*

## TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE

## SUR L'ESSENCE 2019-2023

### RÉSOLUTION

#### ATTENDU QUE :

la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### RÉSOLUTION QUE

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 03 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le minis-

# Conseil municipal de Kamouraska



tère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité -*

## APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 21 SEPTEMBRE 2021

### RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le budget révisé du 21 septembre 2021 tel que présenté par madame Dominique Bard, Directrice de l'OMH de Kamouraska.

2021-05 AVIS DE MOTION EST PRÉSENTÉ PAR Hervé Voyer qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement modifiant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2010 et modifiée par le règlement 2021-03 le 25 juin 2021.

La directrice générale fait la présentation du projet de règlement numéro 2021-05.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 20 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. » ;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement ;

ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 105 700 \$ et qui peuvent être

passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 105 700 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 105 700 \$.

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME décrit dans document du règlement sur les gestion contractuelle.

*Adoptée à l'unanimité -*

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-05

QUE le règlement 2021-05 soit adopté sans modifications.

*Adoptée à l'unanimité -*

### APPROBATION DES COMPTES

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la greffière-trésorière soit

autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES

AU 31/10/21 : 227 179.59 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 23 806.78 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR OCTOBRE 2021 : 250 986.37 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant

les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

*Adoptée à l'unanimité -*

### DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES PANIERS DE NOËL DU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement d'acteurs du milieu communautaire du Kamouraska, notamment le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS), des organismes communautaires et des municipalités, travaillent pour trouver un moyen d'aider les plus vulnérables à l'approche du temps des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière et la résolution seront transmises à Moisson Kamouraska et servirait pour les paniers de Noël de base des demandeurs du Kamouraska ;

QUE la municipalité verse un don d'un montant de 500.00 \$. L'argent sera remis à Moisson Kamouraska pour la confection des paniers de Noël du Kamouraska.

*Adoptée à l'unanimité -*

### DEMANDE DE COMMANDITE AU PROJET DU CENTRE ACCUEIL-PARTAGE DU KAMOURASKA

QUE la municipalité appuie financièrement le Centre Accueil-Partage du Kamouraska qui offre du dépannage alimentaire et des activités de cuisine collective dans le cadre de leur mission de participation de leur mission qui touche directement les citoyens de la communauté et de la région ;

*Montant versé : 300.00 \$.*

## Conseil municipal de Kamouraska



La Salopette & L'Aventurier : 275.92 \$

BuroPro Citation : 504.08 \$

MRC de Kamouraska : 385.00 \$

Coop Avantis : 903.81 \$

Matériaux Direct Inc. : 3 437.69 \$

Construction & Pavage Portneuf Inc :  
300 758.82 \$

Conteneurs KRT Inc. : 606.78 \$

Electrizonne : 1 644.61 \$

Les Éditions juridiques FD : 430.36 \$

Les Pétales B. Ouellet : 252.69 \$

Wajax (Génératrice Drummond) :  
3 181.68 \$

Équitel Inc. : 69.14 \$

Carquest : 16.80 \$

Excavation Bourgoin Dickner : 9 177.11

Gaétan Bolduc & Associés : 3 801.30 \$

JLD Lagüe : 134.25 \$

*Adoptée à l'unanimité -*

### RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX & ÉQUIPEMENT POUR L'ANNÉE 2022

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder au paiement de la prime d'assurance applicable aux immeubles municipaux et équipement de voirie pour l'année 2022.

Coût total : 45 238.27 \$ (taxes incluses).

PRÉVOIR RÉUNION DE TRAVAIL SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 (02/12/21).

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS -E MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022

La directrice générale a remis à chaque membre du conseil le formulaire « Déclaration

des intérêts pécuniaires» qui devra être complétée et signée par chacun des membres du conseil.

Un rapport écrit sera transmis au MAMOT – secteur de Rimouski aussitôt que toutes les déclarations complétées seront remises à la directrice générale/secrétaire-trésorière.

*Adoptée à l'unanimité -*

### ENTENTE AVEC LA COÉCO (MANDAT MANON OUELLET)

QUE la municipalité accepte le projet d'entente transmis par la COÉCO concernant un mandat d'accompagnement de madame Manon Ouellet pour une demande de certificat d'autorisation : Restauration du quai Taché.

Coût : pour l'année 2021 : 56.00 \$ l'heure + taxes

Pour l'année 2022 : 57.00 \$ l'heure + taxes

Au besoin, les frais de déplacement seront facturés au taux de 0.43 \$/km et le coût des repas : 9,00 \$ dans le cas d'un déjeuner, 18,00 \$ dans le cas d'un dîner et 25.00 \$ dans le cas d'un souper.

*Adoptée à l'unanimité -*

### ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE (VILLAGE) POUR LES ANNÉES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024

QUE, suite à l'ouverture des soumissions sur invitation, la municipalité accepte la soumission de Ferme Paradis des Côtes pour le déneigement des rues (secteur Village) pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 pour les trois prochaines années.

Coût total de la soumission avec taxes applicables : 137 970.00 \$ (incluant les taxes) pour le déneigement des rues du village et 14 946.75 \$ (incluant les taxes) pour les stationnements Nord et Sud de l'Église.

*Adoptée à l'unanimité -*

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Interrogation sur les dérogations mineures.

Interrogation sur le contrat de déneigement (Village) pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Interrogation sur le déneigement des trottoirs.

Interrogation sur les projets environnementaux.

Interrogation sur le Plan de développement.

Causeries (portes ouvertes) : Formule à déterminer (1/2 journée).

### FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

QUE cette séance soit close. Il était 21H42.

*Adoptée à l'unanimité -*



Tu as besoin de ventiler... Tu te sens seule, c'est temps-ci... Tu as besoin de réseauter...

Tu te questionnes...

Appelle-nous, on est là pour toi !

418-492-1449

Heures d'ouverture  
8 : 30 AM - 16 : 30 PM  
Du lundi au Vendredi  
\*Mardi am fermé  
710, rue Taché  
Saint-Pascal

Bienvenue  
à toutes!

#### NOS SERVICES

Écoute  
Accompagnement juridique  
Accompagnement social  
Accueil et référence  
Animation sociale  
Groupes d'entraide  
Relation d'aide  
Renseignements généraux  
Représentation dans le milieu  
Soutien en violence

\*\*Toujours en respectant les directives de la Santé publique.

**FERME Paradis des Côtes**

EXCAVATION - TRAVAUX À FORFAIT  
ÉPANDAGE DE LIQUIDES ET SOLIDES  
DÉNEIGEMENT

94, rang des Côtes, KAMOURASKA

Jean-François Paradis  
418.860.6438  
Martin Briand  
418.894.9101

**DÉCEMBRE 2021****Calendrier des collectes**

10 décembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523
14-28 décembre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
21 décembre	Collecte des ordures		418 492-6523

**Calendrier des activités et dates importantes**

6 décembre	Séance du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
------------	-----------------------------	--	------------------------

**JANVIER 2022****Calendrier des collectes**

7 janvier	Collecte des matières organiques		418 492-6523
11-25 janvier	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
4-25 janvier	Collecte des ordures		418 492-6523

**Calendrier des activités et dates importantes**

10 janvier	Séance du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
19 janvier	Comité consultatif d'urbanisme		418 492-6523 poste 223

**FÉVRIER 2022****Calendrier des collectes**

4 février	Collecte des matières organiques		418 492-6523
8-22 février	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
15 février	Collecte des ordures		418 492-6523

**Calendrier des activités et dates importantes**

7 février	Séance du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
16 février	Comité consultatif d'urbanisme		418 492-6523 poste 223

# Boulangerie Niemand



Horaire de mai jusqu'à la fin  
octobre

Ouvert du jeudi au dimanche

Heures d'ouverture :

Entre 8h et 16h

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

# Quai des Bulles

Savonnerie  
artisanale

## KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE  
66, AVENUE MOREL  
418 492-9673  
OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDESBULLES.CA



# FÉE G★URMANDE

CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska  
info@lafeegourmande.ca  
418 492-3030



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0  
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

[www.poissonnerielauzier.com](http://www.poissonnerielauzier.com)